



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : [mairie@nancay.fr](mailto:mairie@nancay.fr)

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 24 AVRIL 2026**

**DÉLIBÉRATION N°2026\_04\_0015**

**Nombre de conseillers en  
exercice : 15**

**Présents : 15**

**Votants : 15**

*Date de la convocation :*  
17/04/2026

*Date d'affichage :*  
17/04/2026

**OBJET : Vote du Compte  
Financier Unique M57**

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-  
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

L'an deux mille vingt-six  
le vingt quatre avril à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au club house de tennis en raison des travaux à la mairie, sous la présidence de  
Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BERT, BOUGIS, DESSENS, FONTENY, GAUVIN, MARY,  
NOULHIANE

Messieurs, BAILLY, PERRIER, PRÉTEUX, RAGOBERT, THEULOT,  
URBAIN, VANDENABEELE, VILLERET.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Monsieur le Maire va présenter aux membres du Conseil Municipal les documents qui sont annexés à l'ordre du jour. Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant participer au vote.

Monsieur URBAIN s'étant retiré pour le vote du CFU, Madame Nathalie FONTENY, adjointe aux finances préside la séance.

NANÇAY - COMMUNE DE NANÇAY - CFU - 2026

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 332 154,04	1 024 156,46	2 356 310,50
	Recettes réalisées (1)	B	710 142,66	1 090 551,99	1 800 694,65
	Restes à réaliser	C	16 671,20	0,00	16 671,20
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 244 295,62	1 382 291,61	2 626 587,23
	Dépenses réalisées (1)	E	570 633,53	926 559,88	1 497 193,41
	Restes à réaliser	F	513 662,00	0,00	513 662,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	139 509,13	163 992,11	303 501,24
Resultats antérieurs reportés	Resultats antérieurs reportés (+/-)	H	-87 858,42	358 135,15	270 276,73
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	51 650,71	522 127,26	573 777,97
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-496 990,80	0,00	-496 990,80
Resultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-445 340,09	522 127,26	76 787,17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

**APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget COMMUNE, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,  
**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,  
**ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Nançay, le 25 avril 2026

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 18 mai 2026